

4. APPROBATION

1. Mis à l'enquête publique

par parution dans la Feuille officielle (FO) n°: 44

du: 31.10.2014

Adoption par le Préfet de la Sarine  
2. Adopté par le Conseil de la commune du Glébe

dans sa séance du:

2 juillet 2015  
*Albi*



Syndic

Secrétaire

3. Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

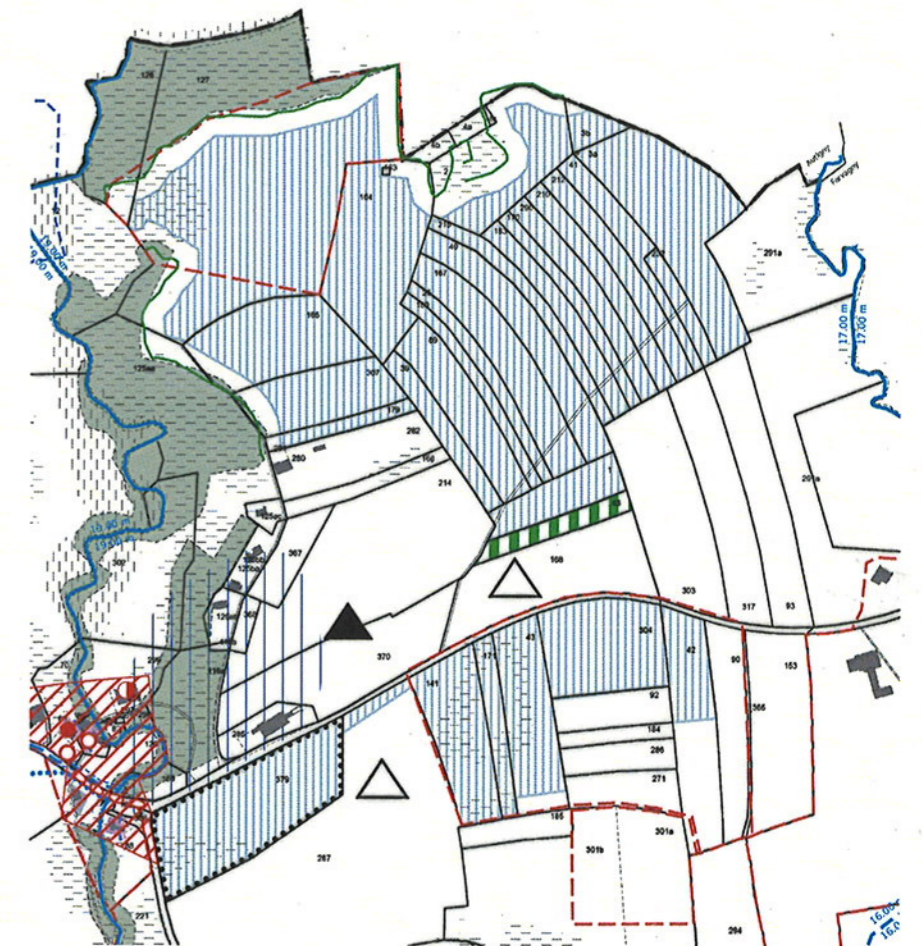
le: 18 MAI 2016

*[Signature]*



Le Conseiller d'Etat, Directeur

2.3 Nouvel état



- ZONE SPECIALE**
- zone de gravière ZG
  - ZONE DE NON BATIR
  - zone agricole ZA
- MESURES PARTICULIERES**
- secteur à prescriptions spéciales
  - Dangers naturels selon carte indicative crues (danger indicatif)
  - Dangers naturels selon carte de danger mouvement de terrain (danger moyen, faible, résiduel et indicatif)
- MESURES DE PROTECTION**
- site construit à protéger
  - bien culturel mis sous protection: valeur A / B / C / croix
  - périmètre archéologique
  - zone de protection de la nature ZPN
  - cours d'eau à ciel ouvert
  - cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
  - [ 12m ] espace nécessaire (mesuré depuis l'axe du lit)
  - espace nécessaire modulé / limite de construction modulée
  - tracé alternatif (indicatif)
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- aire forestière
  - constatation de la nature forestière
  - zone de protection des eaux légalisée (S1, S2, S3)
  - site pollué nécessite investigation / pas de nécessité d'investigation
  - limite de la commune